

Compte à terme



Investissez dans un produit simple

Droit au remboursement de votre capital à l'échéance du placement

Rendement connu au préalable

Vous recherchez un investissement :

- Dans un produit simple qui, outre la certitude de récupérer votre capital investi à l'échéance finale (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur), vous offre aussi des intérêts.
- Où le taux est fixé au moment de l'investissement et ne change plus par la suite.
- Où vous pouvez choisir vous-même la durée qui vous convient le plus.

Mais

- Vous ne pouvez pas profiter de hausses de taux éventuelles au cours de la durée de votre placement, vu que le taux est fixé au préalable pour toute la durée.
- Votre capital investi est en principe bloqué jusqu'à l'échéance finale.

Description

Le Compte à terme, produit commercialisé par Belfius Banque, est soumis au droit belge (État d'origine: Belgique).

Un compte à terme est un compte sur lequel vous placez une ou plusieurs fois, un certain montant pour une période déterminée (d'une semaine à 10 ans, en fonction de l'offre disponible). En retour, vous bénéficiez d'un intérêt au taux connu d'avance. En outre, vous récupérez intégralement votre capital à l'échéance (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de la banque).

Dans le cadre d'un remplacement automatique, le capital choisi (et éventuellement aussi les intérêts) seront remplacés pour la durée choisie, au taux applicable au moment du remplacement.

Type de placements sur comptes à terme

Il existe différents types de placements sur comptes à terme

- **En Euro ou en Devise**

Investir

Vous pouvez faire un placement sur un compte à terme à tout moment, mais vous devez investir au minimum :

- **En Euro :**
 - À partir de 250 euros
- **En Devise :**
 - Contre-valeur en euros de 2500 euros

Remboursement du placement à terme

À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement de votre capital investi et des intérêts non encore perçus. En cas de sortie anticipée, vous pourriez ne pas récupérer l'intégralité du capital initial.

Frais

Frais d'entrée – Il n'y a aucuns frais d'entrée.

Frais en cas de retrait avant l'échéance – Dans ce cas, les frais de sortie du placement à terme dépendent de la durée restante du placement et des taux de refinancement applicables à ce moment, augmentés d'un taux de pénalité de 0,75%.

Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30% sur les intérêts perçus. Certains investisseurs peuvent bénéficier d'une exemption sous certaines conditions.

Risques



Vous trouverez de plus amples informations sur <https://www.belfius.be/approcheinvestissements>.

Si vous envisagez d'investir dans un compte à terme, sachez que les risques suivants y sont liés.

- **Risque de crédit** : En cas de faillite ou de restructuration imposée par l'autorité de supervision compétente pour éviter une faillite de l'établissement financier, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son investissement ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au-delà de 100.000 euros, montant qui tombe sous le mécanisme de protection des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet [Fonds de garantie et Fonds de protection](#) | (belgium.be).
- **Risque d'inflation**: La hausse continue des prix pourrait faire perdre de la valeur à l'argent déposé.
- **Risque de change -pour les produits en devise uniquement-** : risque lié à la devise (perte de change).

Vous trouverez de plus amples informations sur les divers risques sur [Les risques propres aux investissements - Belfius](#).

Documents

Avant d'investir, nous vous invitons à prendre connaissance, en plus de cette fiche produit, de la [fiche d'information sur la Protection des Dépôts](#). Pour le Compte à terme, la loi ne prévoit pas de « document d'Informations clés pour l'épargnant ».

Droit de rétractation

■ Lors d'une vente à distance et si vous êtes consommateur

Vous avez le droit de révoquer le contrat d'ouverture du compte à terme ou placement à terme dans un délai de 14 jours calendaires sans indication de motif. Le délai de rétractation expire 14 jours calendaires après la date de signature du ce contrat. En signant ce contrat, vous nous demandez expressément de commencer l'exécution du contrat pendant le délai de rétractation. Pour révoquer ce contrat, vous devez en informer votre agence par une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté avant l'expiration du délai de rétractation. Vous pouvez utiliser un formulaire type que vous pouvez demander à votre agence. L'exercice du droit de rétractation vous replace dans la situation comme si aucun placement à terme n'avait eu lieu. Vous ne recevrez donc aucun intérêt pour ce placement à terme rétracté. Vous reconnaissez que vous ne disposez plus de droit de rétractation si la durée de votre dépôt à terme est inférieure ou égale à 14 jours calendaires et que le contrat a déjà été entièrement exécuté avant que vous n'exerciez votre droit de rétractation.

■ Lors d'une vente en agence

Le droit de rétractation n'est pas d'application.

Service Plaintes

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre agence, à votre conseiller financier ou au service Gestion des plaintes (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (numéro de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services précités, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (ombudsfin.be).

Pour introduire une plainte et en assurer une prise en charge plus rapide, veuillez utiliser le formulaire disponible sur le site web : <https://www.ombudsfin.be/fr/introduire-une-plainte>.

Conditions en vigueur au 18-08-2025. Ce document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA – Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles –
Tél. : 02 222 12 02

IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCC BE BB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
– FSMA n° 019649 A.

Comment investir ?

En ligne via Belfius Direct Net
ou sur rendez-vous en agence.

Une question ?

Nous nous ferons un plaisir de vous aider via Belfius Connect au 02 222 12 02